

## Gambling illégal en Europe : de Varsovie à Athènes, le pénal change d'échelle



**Antoine Dugast**

Publié le 12 février 2026 . Lecture estimée : 5 min



*En janvier 2026, la Pologne et la Grèce ont franchi un cap rarement assumé en Europe : criminaliser plus largement l'écosystème du gambling illégal. Influenceurs à Varsovie, joueurs à Athènes. Deux approches distinctes, mais un même constat d'échec des outils administratifs classiques face à un marché noir devenu structurel.*

Le 29 janvier 2026, un amendement au Code pénal a été déposé au Sejm par des députés de la Coalition civique pour lutter contre le gambling illégal. Porté par Monika Rosa, vice-présidente du parti et présidente de la commission parlementaire pour l'enfance et la jeunesse, le texte prévoit des peines de 3 mois à 5 ans d'emprisonnement. Les cibles sont clairement identifiées : streamers, influenceurs et gestionnaires de pages promouvant des jeux d'argent en ligne illégaux. Autrement dit, l'interface marketing du marché noir. Le lendemain du dépôt, le 30 janvier, l'Administration nationale des recettes et le Bureau central d'investigation ont annoncé l'arrestation de dix personnes dans le cadre d'une opération coordonnée contre l'organisation de jeux d'argent illégaux. Les actions ont été menées sur instruction d'une unité spécialisée du parquet national. Le signal est double : législatif et opérationnel.

### Un modèle en trois piliers

L'approche polonaise ne se limite pas à la répression des influenceurs. Elle repose sur une architecture consolidée depuis deux ans. Fin 2024, un département dédié à la régulation des jeux a été créé au sein du ministère des Finances. En mars 2025, un groupe de travail interministériel de lutte contre le marché gris a été lancé, avec participation de représentants de la Commission européenne lors de sa réunion inaugurale en avril. La stratégie se déploie selon trois axes. Premier pilier : la visibilité. Cibler les influenceurs et réseaux d'affiliation qui constituent la vitrine du marché noir. Deuxième pilier : l'accès. Renforcement du blocage des noms de domaine et du monitoring numérique pour limiter l'exposition des joueurs aux plateformes illicites. Troisième pilier : les paiements. Pression sur les prestataires de services de paiement. La Commission de surveillance financière polonaise a adressé des courriers aux acteurs du secteur, identifiant l'implication de certains PSP dans des flux liés à des opérateurs illégaux. L'objectif est clair : casser la résilience de l'écosystème en attaquant simultanément trafic, infrastructure et financement.

### Un contexte de monopole et un marché noir structurel

La Pologne fonctionne sous un régime de monopole d'État pour les casinos en ligne, exploité par [Totalizator Sportowy](#). Seuls les paris sportifs sont ouverts aux opérateurs privés licenciés comme Betclac. Cette configuration favorise mécaniquement le développement d'une offre offshore, souvent licenciée à Curaçao ou Malte, qui cible les joueurs polonais via les réseaux sociaux. Le phénomène n'est pas marginal. Les influenceurs jouent un rôle clé dans la conversion et la normalisation du jeu illégal, notamment auprès des publics jeunes. C'est précisément ce maillon que Varsovie choisit de pénaliser.

## La Grèce : pénaliser aussi la demande

Athènes adopte une approche plus radicale encore. Le ministre des Finances Kyriakos Piarrakakis a annoncé un décret attendu au premier semestre 2026 pour démanteler une « économie illégale de 1,6 milliard d'euros ». Selon les autorités, ce marché ferait perdre plus de 500 millions d'euros de recettes fiscales par an à l'État grec. Les chiffres avancés par la Commission hellénique de supervision et de contrôle des jeux sont significatifs : 9,5 % de la population grecque, soit environ 799 000 citoyens, auraient joué sur des plateformes non licenciées en 2024. Le cadre annoncé prévoit :

- Jusqu'à 10 ans de prison et 50 000 à 100 000 euros d'amende pour les organisateurs de jeux illicites
- Des circonstances aggravantes en cas de récidive ou d'implication de mineurs
- Une responsabilité pénale pour les joueurs récidivistes retournant sciemment sur des plateformes illégales

C'est ici que le modèle grec se distingue nettement du modèle polonais. Là où Varsovie cible les intermédiaires, Athènes assume de toucher la demande.



*Pour le gouvernement grec et son ministre des Finances, Kyriakos Piarrakakis, les opérateurs ne sont pas les seuls à responsabiliser. Le décret tend aussi à viser les joueurs continuant de jouer sur les plateformes illégales après un premier avertissement.*

## Surveillance technologique et changement de paradigme

La Grèce prévoit également un système de surveillance numérique en temps réel, alimenté par l'intelligence artificielle, croisant données utilisateurs, activité des plateformes et flux financiers, en coopération avec la Banque de Grèce. Des mécanismes de filtrage DNS complètent le dispositif. Juridiquement, le changement est majeur. En Europe, les joueurs ont historiquement été considérés comme des consommateurs à protéger. Le modèle grec introduit une logique de responsabilisation pénale en cas de récidive consciente.

## Comparaison européenne : une fracture stratégique

Pays-Bas : amendes administratives infligées par la KSA à plusieurs influenceurs en 2025. France : mises en demeure de l'ANJ, blocages de sites, loi du 9 juin 2023 encadrant les influenceurs. La complicité d'offre illégale est passible de trois ans de prison et 90 000 euros d'amende, mais reste peu mobilisée. La différence avec la Pologne et la Grèce n'est pas tant dans les textes que dans l'intensité d'activation du pénal. Dans les deux cas, le passage du registre administratif au registre pénal marque une évolution stratégique. La question n'est plus seulement celle de la conformité, mais celle de la dissuasion. Ce que dit la loi, et ce qu'elle ne dit pas, sera désormais interprété à l'aune d'un environnement européen où la tolérance opérationnelle se réduit.